

Annexe II c
Définition des épreuves

Épreuve EP1 : Analyse et exploitation d'un dossier de fabrication
Coefficient : 4

Épreuve commune aux deux options a et b

Finalités et objectifs de l'épreuve

Cette épreuve prend pour support un dossier de fabrication tout ou partiellement renseigné qui traite des trois domaines de la chaîne graphique (préresse, impression, façonnage).

Le candidat faisant appel à ses connaissances technologiques procède :

- au décodage du dossier de fabrication,
- à l'identification :
 - a. des différentes phases de travail,
 - b. des contraintes techniques,
- à l'analyse des règles et procédures de sécurité et d'environnement.

Contenu de l'épreuve

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.1 : Décoder et interpréter les données de définition
- C1.2 : Décoder et interpréter les données opératoires
- C2.1 : Justifier le choix d'un matériau, d'un produit, d'une liaison
- C2.2 : Traduire graphiquement une solution technique
- C2.3 : Déterminer les quantités, les besoins

Critères d'évaluation

- exactitude des repérages des données de fabrication,
- repérage et définition des différentes phases,
- exactitude de l'analyse des contraintes techniques.

Les tableaux de compétences du référentiel de certification fournissent les indicateurs d'évaluation des compétences concernées.

Mode d'évaluation

1 - Évaluation ponctuelle :

Épreuve écrite, d'une durée de **3 heures, coefficient 4**

Après une prise de connaissance du dossier, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier "**sujet**" et produit les réponses et documents techniques demandés.

2 - Contrôle en cours de formation

Les candidats sont amenés à répondre à des questions à partir d'un dossier technique et de documents ressources portant sur l'ensemble de la chaîne graphique.

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation, organisée par l'équipe enseignante chargée des enseignements technologiques et professionnels. Elle est réalisée à partir du 4ème mois du premier semestre de la classe de seconde.

La durée de la situation d'évaluation, éventuellement découpée en séquences, ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

À l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis au candidat (sujets, documents annexes) pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à la disposition du candidat,
- les documents rédigés par le candidat pendant le temps imparti à la situation d'évaluation ;
- une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat, rédigée par l'équipe pédagogique en termes de comparaison entre ce qui a été réalisé par le candidat et ce qui était attendu (barèmes détaillés et critères d'évaluation).

Seule cette fiche d'analyse est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus sont mis à la disposition du jury, qui peut demander à en avoir communication, et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le cas échéant, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note.

Épreuve EP2 Épreuves pratiques Coefficient : 8+1 (PSE)

Épreuve spécifique à l'option a et à l'option b

Finalités et objectifs de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de valider tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés liés soit à l'option a ou soit à l'option b :

C3.1 : Participer à la préparation technique de la production (préresse - impression - façonnage)

C3.2 : Participer à la réalisation d'un produit fini ou semi-fini

C4.1 : Prévenir les risques professionnels dans une situation de travail

C4.2 : Appliquer les procédures d'entretien

C5.1 : Renseigner les documents de suivi

C5.2 : Transmettre des consignes et des informations

Les tableaux de compétences du référentiel de certification fournissent les indicateurs d'évaluation des compétences concernées.

Option a : production graphique

Mode d'évaluation :

●Évaluation ponctuelle :

Production d'une mise en page : d'une durée de 4 heures, coefficient 8

Chaque candidat dispose :

- de l'ensemble des documents nécessaires pour conduire le travail demandé,
- des moyens matériels.

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C3.1 : Participer à la préparation technique de la production (préresse)

C3.2 : Participer à la réalisation d'un produit fini ou semi-fini

C4.1 : Prévenir les risques professionnels dans une situation de travail

C4.2 : Appliquer les procédures d'entretien

C5.1 : Renseigner les documents de suivi

C5.2 : Transmettre des consignes et des informations

Les tableaux de compétences du référentiel de certification fournissent les indicateurs d'évaluation des compétences concernées.

À partir de tout ou partie des données suivantes :

- les ressources matérielles et logicielles,
- un mode opératoire,
- le dossier de travail,
- une page format A4, 3 colonnes maximum,
- une esquisse ou la maquette du client,
- une image (monochrome ou couleur) fournie numérisée et conforme au Bon à Graver,
- du texte partiellement saisi,

après identification des données de production, le candidat peut avoir à :

- saisir une partie du texte,
- enrichir typographiquement,
- importer l'image numérisée et conforme au Bon à Graver,
- réaliser et importer un dessin vectoriel simple,
- procéder à la mise en page,
- fournir une épreuve de lecture,
- assurer les corrections de l'épreuve en utilisant les signes de corrections typographiques,
- fournir une épreuve couleur finalisée,
- enregistrer et archiver son travail.

Critères d'évaluation

L'évaluation prend en compte :

- la méthode et la rigueur dans l'exécution du travail demandé,
- le respect du mode opératoire,
- la conformité de l'épreuve avec la référence,
- la propreté et le rangement du poste de travail.

● Contrôle en cours de formation:

coefficient 8

Deux situations d'évaluation :

1. Évaluation de la période de formation en milieu professionnel
2. Production d'une mise en page

La durée des situations d'évaluation, éventuellement découpée en séquences, ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

1 - Évaluation de la période de formation en milieu professionnel

La durée réglementaire de la formation en milieu professionnel est de 6 semaines incluses dans les 22 semaines de PFMP prévues pour le baccalauréat professionnel.

Coefficient : 2

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés liés:

- C3.1 : Participer à la préparation technique de la production (prépresse)
- C3.2 : Participer à la réalisation d'un produit fini ou semi-fini
- C4.1 : Prévenir les risques professionnels dans une situation de travail
- C4.2 : Appliquer les procédures d'entretien
- C5.1 : Renseigner les documents de suivi
- C5.2 : Transmettre des consignes et des informations

Les tableaux de compétences du référentiel de certification fournissent les indicateurs d'évaluation des compétences concernées.

La réalité de la gestion de production, ordonnancement, approvisionnement, suivi et conformité, rationalisation et optimisation d'une production ne peut apparaître dans toutes ses dimensions que sur les sites des entreprises. Elle nécessite une forte proximité du candidat avec les outils et les contraintes de la production (machine, appareillages, maintenance, délais, qualité...).

L'évaluation des candidats s'effectue sur la base de la situation d'évaluation correspondant à l'option. Elle est organisée par l'équipe enseignante chargée des enseignements technologiques et professionnels et l'entreprise d'accueil. Elle est réalisée au terme de la formation en milieu professionnel de la classe de seconde professionnelle (6 semaines), fin du second semestre.

Il s'agit d'un entretien avec une commission d'évaluation à partir du dossier rédigé par le candidat et portant sur les activités qui lui ont été confiées au cours de sa formation en milieu professionnel. Il y consigne en particulier :

- le compte rendu de ses activités,
- l'analyse des résultats dans les domaines techniques obtenus à la suite de ses activités,
- l'identification des acquis consécutifs à la participation aux tâches qui lui ont été confiées

La commission est constituée de formateurs de l'entreprise, de professeurs du secteur industriel, et/ou d'un autre ou d'autres professeurs membres de l'équipe pédagogique.

Le dossier est mis à la disposition des membres de la commission au moins 8 jours avant l'entretien.

Critères d'évaluation

- le travail en équipe,
- le travail individuel (qualité, rédaction, présentation...),
- l'aptitude à organiser et gérer sa production en développant notamment une attitude vigilante, un sens critique, et la méthode dans le suivi et le contrôle de sa production,
- les compétences acquises lors de travaux qui lui ont été confiés.

L'évaluation porte sur la qualité du travail effectué au niveau du rapport ; elle porte également sur la prestation accomplie devant les professeurs concernés et les formateurs de l'entreprise qui apprécie en particulier les capacités du candidat à :

- dégager, ordonner et mettre en valeur les points essentiels des activités à caractère technique conduites pendant le stage ;
- maîtriser les techniques de la communication orale devant un auditoire ;
- utiliser la langue française avec rigueur et clarté.

Les professeurs concernés et les formateurs de l'entreprise déterminent conjointement la note qui sera proposée au jury.

À l'issue de la situation d'évaluation, la commission constitue, pour chaque candidat, une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat, rédigée par l'équipe pédagogique en termes de comparaison entre ce qui a été réalisé par le candidat et ce qui était attendu.

Seule cette fiche d'analyse est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus sont mis à la disposition du jury, qui peut demander à en avoir communication, et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le cas échéant, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note.

2 - Production d'une mise en page

Coefficient : 6

Contenu de l'épreuve

Cette épreuve pratique professionnelle est organisée à partir d'un dossier de travail.

Chaque candidat dispose :

- de l'ensemble des documents nécessaires pour conduire le travail demandé,
- des moyens matériels,

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C3.1 : Participer à la préparation technique de la production (prépresse)

C3.2 : Participer à la réalisation d'un produit fini ou semi-fini

C4.1 : Prévenir les risques professionnels dans une situation de travail

Les tableaux de compétences du référentiel de certification fournissent les indicateurs d'évaluation des compétences concernées.

À partir de tout ou partie des données suivantes :

- les ressources matérielles et logicielles,
- un mode opératoire,
- le dossier de travail,
- une page format A4, 3 colonnes maximum,
- une esquisse ou la maquette du client,
- une image (monochrome ou couleur) fournie numérisée et conforme au Bon à Graver,
- du texte partiellement saisi,

après identification des données de production, le candidat peut avoir à :

- saisir une partie du texte,
- enrichir typographiquement,
- importer l'image numérisée et conforme au Bon à Graver,
- réaliser et importer un dessin vectoriel simple,
- procéder à la mise en page,
- fournir une épreuve de lecture,
- assurer les corrections de l'épreuve en utilisant les signes de corrections typographiques,
- fournir une épreuve couleur finalisée,
- enregistrer et archiver son travail.

Critères d'évaluation

L'évaluation prend en compte :

- la méthode et la rigueur dans l'exécution du travail demandé,
- le respect du mode opératoire,
- la conformité de l'épreuve avec la référence,
- la propreté et le rangement du poste de travail.

L'évaluation des candidats s'effectue sur la base de la situation d'évaluation correspondant à l'option, organisée par les professeurs chargés des enseignements technologiques et professionnels, dans l'établissement de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation, durant le premier semestre de l'année de première professionnelle.

À l'issue de l'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis au candidat pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- les moyens matériels mis à la disposition du candidat,
- les documents éventuellement rédigés par le candidat lors de l'évaluation,
- une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Seule cette fiche d'analyse est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus sont mis à la disposition du jury, qui peut demander à en avoir communication, et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le cas échéant, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note.

Option b : production imprimée

Mode d'évaluation :

● **Évaluation ponctuelle :**

Réglages et conduite d'une presse pour la production d'une impression monochrome et façonnage d'un imprimé, d'une durée : 6 heures (4+2), coefficient 8

Chaque candidat dispose :

- de l'ensemble des documents nécessaires pour conduire le travail demandé,
- des moyens matériels,

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C3.1 : Participer à la préparation technique de la production (prépresse - impression - façonnage)

C3.2 : Participer à la réalisation d'un produit fini ou semi-fini

C4.1 : Prévenir les risques professionnels dans une situation de travail

C4.2 : Appliquer les procédures d'entretien

C5.1 : Renseigner les documents de suivi

C5.2 : Transmettre des consignes et des informations

Les tableaux de compétences du référentiel de certification fournissent les indicateurs d'évaluation des compétences concernées.

À partir de tout ou partie des données suivantes :

- une machine à imprimer préréglée (passage papier, pressions),
- la notice technique de la machine,
- les consignes de sécurité,
- le (ou les) mode opératoire,
- le fichier numérique ou le film pour la réalisation de la forme imprimante,
- la matière d'œuvre (ex. pour l'offset : support au format 32 x 45 cm minimum),
- un modèle imprimé,
- un modèle de la teinte et la formulation,
- un densitomètre pour la lecture de la densité d'aplat.

- 150 feuilles imprimées minimum conformes au Bon à Rouler,
- un massicot programmable,
- une plieuse avec la marge réglée,
- les notices techniques des matériels utilisés,
- les consignes de sécurité,
- le (ou les) mode opératoire,
- un modèle façonné (2 plis maximum),

après identification des données de production, le candidat peut avoir à :

- réaliser la forme imprimante,
- confectionner une teinte,
- alimenter la machine en support,
- caler la forme imprimante,
- positionner l'impression sur la feuille,
- obtenir le Bon à Rouler,
- produire les feuilles conformes au Bon à Rouler (ex. pour l'offset : 250 feuilles),
- réaliser un tracé de coupe,
- enregistrer le programme de coupe,
- procéder à la coupe du tirage,
- choisir les éléments plieurs,
- régler l'écartement des cylindres de la plieuse,
- obtenir un Bon à Façonner,
- produire 50 feuilles conformes au Bon à Façonner.

Critères d'évaluation

L'évaluation prend en compte :

- la méthode et la rigueur dans l'exécution du travail demandé,

- le respect du (ou des) mode opératoire et des consignes de sécurité,
- la qualité de la forme imprimante,
- la conformité de la teinte par rapport au modèle,
- la conformité du Bon à Rouler par rapport au modèle imprimé et/ou à la valeur densitométrique d'aplat fournie,
- la conformité du tirage avec le Bon à Rouler,
- la conformité du Bon à Façonner par rapport au modèle,
- la conformité du façonnage par rapport au modèle et tout au long de la production,
- la propreté et le rangement des postes de travail.

● **Contrôle en cours de formation:**

Coefficient 8

Deux situations d'évaluation :

- 1 - Évaluation de la période de formation en milieu professionnel
- 2 - Réglages et conduite d'une presse pour la production d'une impression monochrome et façonnage d'un imprimé

La durée des situations d'évaluation, éventuellement découpée en séquences, ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

1 - Évaluation de la période de formation en milieu professionnel

La durée réglementaire de la formation en milieu professionnel est de 6 semaines incluses dans les 22 semaines de PFMP prévues pour le baccalauréat professionnel.

Coefficient : 2

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C3.1 : Participer à la préparation technique de la production (impression - façonnage)
- C3.2 : Participer à la réalisation d'un produit fini ou semi-fini
- C4.1 : Prévenir les risques professionnels dans une situation de travail
- C4.2 : Appliquer les procédures d'entretien
- C5.1 : Renseigner les documents de suivi
- C5.2 : Transmettre des consignes et des informations

Les tableaux de compétences du référentiel de certification fournissent les indicateurs d'évaluation des compétences concernées.

La réalité de la gestion de production, ordonnancement, approvisionnement, suivi et conformité, rationalisation et optimisation d'une production ne peut apparaître dans toutes ses dimensions que sur les sites des entreprises. Elle nécessite une forte proximité du candidat avec les outils et les contraintes de la production (machine, appareillages, maintenance, délais, qualité...).

L'évaluation des candidats s'effectue sur la base de la situation d'évaluation correspondant à l'option. Elle est organisée par l'équipe enseignante chargée des enseignements technologiques et professionnels et l'entreprise d'accueil. Elle est réalisée au terme de la formation en milieu professionnel de la classe de seconde professionnelle (6 semaines), fin du second semestre.

Il s'agit d'un entretien avec une commission d'évaluation à partir du dossier rédigé par le candidat et portant sur les activités qui lui ont été confiées au cours de sa formation en milieu professionnel. Il y consigne en particulier :

- le compte rendu de ses activités,
- l'analyse des résultats dans les domaines techniques obtenus à la suite de ses activités,
- l'identification des acquis consécutifs à la participation aux tâches qui lui ont été confiées

La commission est constituée de formateurs de l'entreprise, de professeurs du secteur industriel, et/ou d'un autre ou d'autres professeurs membres de l'équipe pédagogique.

Le dossier est mis à la disposition des membres de la commission au moins 8 jours avant l'entretien.

Critères d'évaluation

- le travail en équipe,
- le travail individuel (qualité, rédaction, présentation...),

- l'aptitude à organiser et gérer sa production en développant notamment une attitude vigilante, un sens critique, et la méthode dans le suivi et le contrôle de sa production,
- les compétences acquises lors de travaux qui lui ont été confiés.

L'évaluation porte sur la qualité du travail effectué au niveau du rapport; elle porte également sur la prestation accomplie devant les professeurs concernés et les formateurs de l'entreprise qui apprécie en particulier les capacités du candidat à :

- dégager, ordonner et mettre en valeur les points essentiels des activités à caractère technique conduites pendant le stage ;
- maîtriser les techniques de la communication orale devant un auditoire ;
- utiliser la langue française avec rigueur et clarté.

Les professeurs concernés et les formateurs de l'entreprise déterminent conjointement la note qui sera proposée au jury.

À l'issue de la situation d'évaluation, la commission constitue, pour chaque candidat, une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat, rédigée par l'équipe pédagogique en termes de comparaison entre ce qui a été réalisé par le candidat et ce qui était attendu.

Seule cette fiche d'analyse est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus sont mis à la disposition du jury, qui peut demander à en avoir communication, et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le cas échéant, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note.

2 - Réglages et conduite d'une presse pour la production d'une impression monochrome et façonnage d'un imprimé

Coefficient : 6

Contenu de l'épreuve

Cette épreuve pratique professionnelle est organisée à partir d'un dossier de travail.

Chaque candidat dispose :

- de l'ensemble des documents nécessaires pour conduire le travail demandé,
- des moyens matériels,

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C3.1 : Participer à la préparation technique de la production (impression - façonnage)

C3.2 : Participer à la réalisation d'un produit fini ou semi-fini

C4.1 : Prévenir les risques professionnels dans une situation de travail

Les tableaux de compétences du référentiel de certification fournissent les indicateurs d'évaluation des compétences concernées.

La durée de la situation d'évaluation, éventuellement découpée en séquences, ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

À partir de tout ou partie des données suivantes :

- une machine à imprimer pré réglée (passage papier, pressions),
- la notice technique de la machine,
- les consignes de sécurité,
- le (ou les) mode opératoire,
- le fichier numérique ou le film pour la réalisation de la forme imprimante,
- la matière d'œuvre (ex. pour l'offset : support au format 32 x 45 cm minimum),
- un modèle imprimé,
- un modèle de la teinte et la formulation,
- un densitomètre pour la lecture de la densité d'aplat,
- 150 feuilles imprimées minimum conformes au Bon à Rouler,
- un massicot programmable,
- une plieuse avec la marge réglée,
- les notices techniques des matériels utilisés,

- les consignes de sécurité,
 - le (ou les) mode opératoire,
 - un modèle façonné (2 plis maximum),
- après identification des données de production, le candidat peut avoir à :

- réaliser la forme imprimante,
- confectionner une teinte,
- alimenter la machine en support,
- caler la forme imprimante,
- positionner l'impression sur la feuille,
- obtenir le Bon à Rouler,
- produire les feuilles conformes au Bon à Rouler (ex. pour l'offset : 250 feuilles),
- réaliser un tracé de coupe,
- enregistrer le programme de coupe,
- procéder à la coupe du tirage,
- choisir les éléments plieurs,
- régler l'écartement des cylindres de la plieuse,
- obtenir un Bon à Façonner,
- produire 50 feuilles conformes au Bon à Façonner.

Critères d'évaluation

L'évaluation prend en compte :

- la méthode et la rigueur dans l'exécution du travail demandé,
- le respect du (ou des) mode opératoire et des consignes de sécurité,
- la qualité de la forme imprimante,
- la conformité de la teinte par rapport au modèle,
- la conformité du Bon à Rouler par rapport au modèle imprimé et/ou à la valeur densitométrique d'aplat fournie,
- la conformité du tirage avec le Bon à Rouler,
- la conformité du Bon à Façonner par rapport au modèle,
- la conformité du façonnage par rapport au modèle et tout au long de la production,
- la propreté et le rangement des postes de travail.

L'évaluation des candidats s'effectue sur la base de la situation d'évaluation correspondant à l'option, organisée par les professeurs chargés des enseignements technologiques et professionnels, dans l'établissement de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation, durant le premier semestre de l'année de première de baccalauréat professionnel.

À l'issue de l'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis au candidat pour conduire le travail demandé pendant les situations d'évaluation,
- les moyens matériels mis à la disposition du candidat,
- les documents éventuellement rédigés par le candidat lors de l'évaluation,
- une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Seule cette fiche d'analyse est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus sont mis à la disposition du jury, qui peut demander à en avoir communication, et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le cas échéant, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note.

Prévention - santé - environnement : Coefficient 1

L'évaluation de « prévention - santé - environnement » (P.S.E.) est intégrée à l'épreuve EP2. Elle est notée sur 20 points. Elle porte sur les modules 1 à 7 de l'annexe à l'arrêté du 10 février 2009 relatif au programme d'enseignement de Prévention Santé Environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

1 - Objectifs de l'épreuve :

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à :

- Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème
- Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques
- Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées

L'évaluation porte notamment sur :

- le respect des étapes de la démarche mise en œuvre,
- l'exactitude des connaissances,
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées.

2 Modalités d'évaluation :

a) Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation d'évaluation est notée sur 10 points.

- première situation d'évaluation : écrite - 1 heure

Elle permet en fin de seconde professionnelle l'évaluation par sondage des compétences des modules 1 à 5 des référentiels pour les baccalauréats professionnels (santé et équilibre de vie, alimentation et santé, prévention des comportements à risques et des conduites addictives, sexualité et prévention et environnement économique et protection du consommateur). Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie quotidienne, le candidat doit notamment mettre en œuvre une démarche de résolution de problème.

- deuxième situation d'évaluation : écrite - 1 heure

Elle permet, au plus tard à la fin du premier semestre de la première professionnelle, l'évaluation par sondage des compétences et des connaissances des modules 6 et 7 (gestion des ressources naturelles et développement durable et prévention des risques). Elle prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle accompagnées d'une documentation.

b) Épreuve ponctuelle (notée sur 20) - 1 heure

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, l'une correspondant à l'évaluation des modules 1 à 5, l'autre correspondant à l'évaluation des modules 6 et 7. Chaque partie, notée sur 10 points, comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants.

- Première partie :

Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie quotidienne, le candidat doit notamment mettre en œuvre une démarche de résolution de problème.

- Deuxième partie :

Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer les connaissances relatives à l'environnement et aux risques. Le candidat dispose de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

EG1 : Français, histoire - géographie et éducation civique

Coefficient 6 - UG1

1 - Objectifs de l'épreuve :

La partie de l'épreuve portant sur le français permet de vérifier, à l'issue de la première professionnelle, l'acquisition des trois compétences citées dans l'annexe à l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement du français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel :

- o Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire
- o Devenir un lecteur compétent et critique
- o Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.

La partie de l'épreuve portant sur l'histoire - géographie - éducation civique vise à apprécier le niveau des connaissances et capacités acquises par le candidat au cours de la première professionnelle dans les sujets d'étude choisis parmi ceux prévus par l'annexe à l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de l'histoire - géographie - éducation civique pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

2- Modes d'évaluation :

a) épreuve ponctuelle écrite (notée sur 20) - 3 heures :

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire - géographie-éducation civique) sont évaluées à part égale, sur 10 points.

- Première partie : français (1 heure 30)

À partir d'un texte littéraire et/ou d'un document, le candidat répond, par écrit, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite un texte qui peut être une écriture à contraintes (suite de texte, récit, portrait, écriture à la manière de...) ou une écriture argumentative (vingt à vingt cinq lignes).

- Deuxième partie : histoire - géographie - éducation civique (1 heure 30)

L'épreuve consiste en un questionnaire à réponse courte (cinq à dix lignes) ou à choix multiples qui porte sur des sujets d'étude et sur des situations définies dans le programme de première professionnelle. Deux questions sont posées en histoire, deux en géographie et une en éducation civique. Les questions peuvent comporter un support documentaire (texte, image, carte...).

En histoire, une question est posée sur un des cinq sujets d'étude obligatoires et une autre sur une situation relevant de l'un des quatre autres sujets d'étude. Cette seconde question est choisie par le candidat parmi trois questions correspondant chacune à une situation de ce sujet d'étude.

En géographie, une question est posée sur un des quatre sujets d'étude obligatoires et une autre sur une situation relevant de l'un des trois autres sujets d'étude. Cette seconde question est choisie par le candidat parmi trois questions correspondant chacune à une situation de ce sujet d'étude.

En éducation civique, une question est posée sur le thème obligatoire du programme.

Les questions d'histoire sont notées sur 4 points, les questions de géographie sur 4 points, la question d'éducation civique sur 2 points.

b) Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Les situations d'évaluation de français sont notées sur 10 et celles d'histoire – géographie – éducation civique également sur 10.

- Français

Les deux situations d'évaluation, prennent place à deux moments distincts du cursus de formation. Elles sont référées à des sujets d'études inscrits au programme des classes de baccalauréat professionnel.

- Situation 1 : Lecture - 50 minutes

À la fin d'une séquence, pendant laquelle une œuvre ou un groupement de textes ont été étudiés, le professeur propose un support nouveau (texte ou document iconographique) qui peut être pris dans l'œuvre étudiée, qui peut être pris dans ce qui précède ou ce qui suit un extrait étudié dans le groupement de textes, qui peut être un texte ou document iconographique nouveau en lien avec la séquence dans laquelle s'insère l'évaluation.

Le candidat répond par écrit à trois consignes de travail. Il dispose de l'ensemble de ses documents (les textes lus, l'œuvre, ses notes de cours, des enrichissements de son choix, des travaux personnels ...).

- Deux consignes de travail visent à vérifier la capacité du candidat à construire le sens du texte :
 - o compréhension du sens explicite d'un élément du texte : la question porte sur le lexique, un fait de langue, un effet d'écriture ... ;
 - o interprétation: la question porte sur un élément du texte ou sur l'ensemble du texte en rapport avec le champ littéraire inscrit au programme de l'objet d'étude.
- Une troisième consigne de travail invite le candidat à choisir, dans l'œuvre ou dans le groupement de textes étudiés, un texte ou un document iconographique qui lui a particulièrement plu, ou qui l'a particulièrement frappé, et à expliquer son choix en une dizaine de lignes.

Le candidat dispose d'une fiche, élaborée par le professeur, précisant les critères d'évaluation : connaissances relevant du champ littéraire et du champ linguistique et capacités de lecture définies par le référentiel de certification.

- Situation 2 - Écriture - 50 minutes

À la fin d'une séquence pendant laquelle une œuvre ou un groupement de textes ont été étudiés, le professeur propose une consigne qui peut être :

- soit une contrainte d'écriture prenant appui sur un des supports étudiés pendant la séquence,
- soit une question engageant une écriture argumentative en rapport avec la séquence.

Le candidat rédige un texte de trente à quarante lignes. Il dispose de l'ensemble de ses documents (les textes lus, l'œuvre, ses notes de cours, des enrichissements de son choix, des travaux personnels ...).

- Histoire - géographie

Le contrôle est organisé en deux situations d'évaluation qui prennent place à deux moments distincts du cursus de formation. Chaque situation comporte deux parties.

- Situation 1 - 1 heure

1ère partie : en histoire, trois ou quatre questions de connaissance portant sur un des sujets d'étude,
2ème partie : en géographie, commentaire d'un ou deux documents.

- Situation 2 - 1 heure

1ère partie : en géographie, trois ou quatre questions de connaissances portant sur un sujet d'études,
2ème partie : en histoire, commentaire d'un ou deux documents.

EG2 : Mathématiques et sciences physiques et chimiques

Coefficient 4 - UG2

1 - Objectifs de l'épreuve

L'épreuve en mathématiques et sciences physiques et chimiques est destinée à évaluer les objectifs et capacités prévus par les référentiels de mathématiques et de sciences physiques et chimiques définis dans l'annexe à l'arrêté du 10 février 2009 relatif aux programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel :

- former à l'activité mathématique et scientifique par la mise en œuvre des démarches d'investigation, de résolution de problèmes et d'expérimentation ;
- apprendre à mobiliser les outils mathématiques et scientifiques dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- entraîner à la lecture active de l'information, à sa critique, à son traitement en privilégiant l'utilisation des TIC ;
- développer les capacités de communication écrite et orale.

2 - Modes d'évaluation

a) Contrôle en cours de formation (C.C.F.)

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques ou chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du référentiel de compétences. Les premières séquences doivent cependant pouvoir être organisées avant la fin du deuxième semestre de la seconde professionnelle et les deuxièmes au plus tard à la fin du premier semestre de première professionnelle. Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

- La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel.

- Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive. Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.
- L'un des exercices comporte une ou deux questions dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices par les candidats. La présentation de la résolution de la (des) question(s) utilisant les TIC se fait en présence de l'examineur. Ce type de questions permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. Le candidat porte ensuite par écrit sur une fiche à compléter, les résultats obtenus, des observations ou des commentaires.

- La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10 (7 points pour l'activité expérimentale, 3 points pour le compte rendu).

Elles ont pour support une ou deux activités expérimentales (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur). L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment. Chaque séquence d'évaluation s'appuie sur une activité

expérimentale composée d'une ou plusieurs expériences. L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille d'observation qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

a) Épreuve ponctuelle (notée sur 20 points) - 2 heures

L'épreuve comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

- Mathématiques (notée sur 10 points) : 1 heure

- Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant aussi largement que possible des capacités mentionnées dans le référentiel de BEP.
- Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.
- Un exercice au moins concerne l'utilisation de TIC. Dans ce cas l'énoncé est adapté au contexte des programmes et aux modalités de l'épreuve : certains éléments qui pourraient être nécessaires (copies d'écran, résultats de calculs, etc.) sont fournis sur papier avec le sujet.

- Sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet doit porter sur des champs différents de la Physique et de la Chimie. Il se compose de deux parties d'égale importance :

• Première partie

Un ou deux exercices restituent une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte (en une dizaine de lignes au maximum) et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple à :

- montrer ses connaissances ;
- relever des observations pertinentes ;
- organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

• Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

3 - Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.
- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies

Calculatrices et formulaires

- L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.
- Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

4 - Remarques sur la correction et la notation

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.
- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.
- Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

EG3 : Éducation physique et sportive

Coefficient : 2 - UG3

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.